

Conditions d'admission à l'OCB - PANTIN ATLS Plongée

Règlement intérieur : Les règles de fonctionnement sont celles de PANTIN À Travers Le Sport.

Conditions générales :

- Avoir 18 ans minimum.
- Avoir 16 ans minimum et être accompagné d'un parent membre du club.

Conditions d'accession au niveau 1 :

- Savoir nager.

Conditions d'accession au niveau 2 :

- Avoir le niveau 1 (carte CMAS ou passeport de plongée).
- 15 plongées minimum, validées sur votre carnet de plongée après le niveau 1, **impérativement le jour de la présentation à l'examen.**

Cotisation :

- La cotisation annuelle comprend : l'entrée à la piscine, le prêt de bouteilles, détendeurs, gilets stabilisateurs, les gonflages, la licence (incluant le permis de chasse sous-marine), diplôme FFESSM, carte CMAS (reconnaissance internationale de votre diplôme), carnet de plongée, cours pratiques et théoriques, séances de fosse de plongée

Dossier :

L'inscription à l'OCB et à PANTIN ATLS ne sera effective que sur remise de **tous** les documents : Certificat médical **en 2 exemplaires dont 1 original**, cotisation, fiches d'adhésion, photos.

Toute personne n'ayant pas remis l'**intégralité** des documents suscités se verra **refuser l'accès au bassin.**

Le certificat médical est obligatoirement rédigé **sur le formulaire fourni par le club.**

L'absence de ce certificat médical de plongée vous interdit l'inscription à Pantin ATLS et à la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-marins (FFESSM). Ces organismes vous garantissent deux assurances qui vous couvrent en piscine, en fosse et en mer. L'accès à la piscine et aux fosses de plongée sera donc refusé à toute personne ne possédant pas son certificat médical de plongée sous un délai d'un mois après inscription.

Attention : Pour le passage du niveau 2 nous conseillons fortement de consulter un médecin fédéral pour établir le CACI.

Équipement :

- Maillot de bain (short interdit) plus **bonnet de bain obligatoire** (accès piscine interdit).
- Pour les baptêmes nous vous prêtons tout le matériel.
- Pour l'entraînement il vous faudra **obligatoirement : Palmes, masque, tuba.**

Fosses de plongée : L'accès aux fosses sera interdit à toute personne n'ayant pas son bonnet de bain.

- Fosse de 5 à 10 mètres, environ 6 par saison (voir planning) priorité prépa N1 & N2
- Fosse de 20 mètres, environ 5 par saison (voir planning) priorité prépa N2

Passage de niveaux :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| - Niveau 1 : | - Niveau 2 : |
| Théorie : piscine A. Milliat | Théorie : piscine A. Milliat |
| Pratique : fosse 5 mètres | Pratique: en milieu naturel (payant) |

Règlement :

Le président a tous pouvoirs pour radier du club une personne ne respectant pas les conditions citées ci-dessus, les règles de sécurité dans une piscine, les personnes mettant en danger la vie d'autrui ou la leur, les personnes n'adhérant pas en général à la vie associative de notre club. Aucun remboursement (adhésion, acomptes, réservations...) ne sera effectué à partir d'une décision d'exclusion du club.

La signature de la fiche d'inscription entraîne l'acceptation de ces conditions